

**J. LE CAS ÉCHÉANT, CONTRIBUTION POUR LE PARTAGE DES ÉCONOMIES DE CHARGES**

1. Montant et durée de la participation du locataire restant à courir au jour de la signature du contrat :

	€
--	---

2. Éléments propres à justifier les travaux réalisés donnant lieu à cette contribution :

	€
--	---

